

Paris, le 30 mars 2022

Madame Elisabeth Hubert  
Présidente de la Fédération  
Nationale de l'Hospitalisation  
à Domicile (FNEHAD)  
14 rue des Reculettes  
75013 Paris

Madame la Présidente,

Durant ces derniers mois, j'ai parcouru notre pays à la rencontre des professionnels de santé, quels que soient leurs modes d'exercice, à l'hôpital, dans les cliniques, dans les établissements médico-sociaux, à domicile ou en ville. De ces échanges, est ressortie une évidence : en dépit de leur compétence et de leur engagement sans faille, nos soignants tiennent à bout de bras un système de santé à bout de souffle.

Ainsi que vous le soulignez dans votre courrier et dans vos propositions, le cloisonnement entre les acteurs de santé nuit à l'efficacité de notre système de soins. Je partage également votre appréciation sur le fait que nous avons trop centré notre organisation sanitaire autour de l'hôpital et insuffisamment valorisé les soins ambulatoires. Le résultat est aujourd'hui visible. Morcelé, trop axé sur les seuls soins curatifs, notre système de santé n'a pas su s'adapter aux évolutions de la médecine et aux attentes des patients.

C'est à cette désorganisation que je veux remédier en engageant une profonde réforme, sur la base d'un projet global qui intègre la santé dans l'ensemble des politiques publiques et redonne ainsi un cap commun à l'ensemble des acteurs. Mon objectif central, et celui qui servira de fil conducteur à l'ensemble de nos actions, sera de faire progresser de 3 ans l'espérance de vie en bonne santé d'ici 10 ans.

Ce projet passe en premier lieu par un investissement majeur dans la formation et l'attractivité des métiers de la santé, l'urgence étant de recruter et fidéliser les professionnels du soin. Ce choc de formation sans précédent ne reposera pas sur les seuls centres hospitalo-universitaires mais associera tous les acteurs de la santé, chacun représentant les lieux d'exercice où travailleront, demain, ces étudiants. Les établissements d'HAD seront à cet égard un terrain de stage privilégié, au regard de leur place singulière entre les secteurs hospitalier et ambulatoire et du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'évitement de séjours inappropriés en établissement hospitalier avec hébergement. La découverte des multiples modes et lieux d'exercice est un enjeu d'autant plus important que les carrières ne seront plus monolithiques et comporteront davantage de changements de modes d'exercice et davantage de temps partagés entre plusieurs exercices.

Cette réforme sera aussi celle qui refera du patient la boussole du système de santé. Le développement de techniques de diagnostic moins invasives, de thérapeutiques plus maniables, de la santé connectée, sont autant de moyens de satisfaire le souhait des patients de privilégier les soins ambulatoires et le maintien à domicile, sans hospitalisation systématique.

L'épidémie de Covid 19 a été en cela un extraordinaire accélérateur de la bascule de l'hôpital ou la clinique vers l'ambulatoire et je veux ici saluer les établissements d'hospitalisation à domicile pour leur rôle majeur dans la gestion de cette crise. Vous avez assuré des prises en charge innovantes et performantes, dans des délais très courts, permettant ainsi d'alléger le recours aux hôpitaux et de réduire la pression sur un système hospitalier en souffrance. Je veux aussi souligner l'appui essentiel que vous avez apporté aux EHPAD pour accompagner leurs résidents malades, démontrant à quel point, il est nécessaire de reconsidérer les rôles respectifs des EHPAD et des acteurs du soin dans l'accompagnement médical des personnes âgées en établissement médico-social.

J'entends, dans la future réforme de la dépendance que nous mettrons en œuvre, et plus largement dans la politique en faveur des personnes âgées, donner une place centrale à l'hospitalisation à domicile qui constitue à mes yeux un maillon essentiel pour répondre aux vœux de nos anciens de demeurer dans leur cadre de vie habituel, pour recevoir des soins et, tout simplement, pour finir leur vie.

La crise dans laquelle nous avons vécue et dont nous sortons à peine ne doit pas nous faire oublier que si nous avons eu tant de difficultés à surmonter les épisodes les plus intenses de cette épidémie, c'est notamment parce nous n'avons pas suffisamment, auparavant, porté attention à la pertinence des soins et des actes. Ce sujet du juste soin est primordial dans la conduite de la réforme.

Cela imposera nécessairement de mieux questionner le recours à l'hébergement hospitalier mais conduira aussi, dans le contexte de la désertification médicale, à davantage développer les coopérations entre professionnels de santé et les délégations de tâches.

A cet égard, les établissements d'hospitalisation à domicile qui rassemblent des professionnels de diverses disciplines appartenant aux champs sanitaire et médico-social, et qui, au fil des années ont su accroître leur champ de compétences, constituent de précieux lieux d'expérimentation des nouvelles pratiques. La feuille de route de l'HAD pour les années 2021/2025, récemment publiée, sera un guide sur lequel nous appuyer pour concrétiser les actions à entreprendre sur tout le territoire national y compris dans les lieux les plus difficiles, géographiquement ou socialement.

Enfin, j'entends accélérer la réforme des modes de rémunération des établissements de santé, les tarifications à l'activité devant être adaptées pour tenir compte de la transformation des pratiques, de la pertinence des actes, de la réduction du recours à l'hébergement hospitalier mais aussi de l'avis des patients. Il importe pour cela d'intégrer davantage la qualité et d'imaginer des modes de rémunération plus incitatifs pour privilégier, chaque fois que cela est possible, des soins à domicile.

Cette démarche sera conduite en pleine concertation avec tous les acteurs représentatifs du monde de la santé, avec l'ensemble des sociétés savantes et avec les représentants des usagers et des associations de malades afin que ces changements soient non seulement acceptés par tous mais soient en adéquation avec les données de la science et conformes aux intérêts des patients.

Le courrier que vous m'avez adressé contenait 3 questions portant sur la pertinence des soins, la place des activités de soins ambulatoires et le développement de l'hospitalisation à domicile.

Je pense que les réponses contenues dans ce courrier vous apporteront les éclaircissements et précisions que votre fédération et vos adhérents souhaitent. La politique de santé que j'entends mener est ambitieuse et fera appel à toutes les compétences et toutes les bonnes volontés, dont celles existant dans vos établissements d'hospitalisation à domicile.

Sachez que je crois profondément à la notion de proximité dans le circuit décisionnel et que mon expérience politique d'élue locale, me conduit depuis des années à privilégier, avant toute décision, écoute et association des acteurs de terrain. Nos concitoyens ont souffert, ces dernières années, d'un pouvoir trop centralisé et de décisions qui n'ont que, peu ou pas, été précédées de consultations locales et d'un temps d'explications. Il s'en est suivi une forte défiance à l'égard du monde politique et une fracture entre français. J'entends demain changer la démarche de la conduite gouvernementale et réconcilier les Français avec eux-mêmes.

Espérant que cette vision sera partagée par une majorité de français, je vous remercie de votre demande d'informations et souhaite, dans l'intérêt de notre pays, un recours amplifié à l'offre de soins dont vous portez le développement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma plus haute considération.

*Bien cordialement,*

*Valérie Pécresse*

Valérie Pécresse